

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 36

PROCES-VERBAL

SEANCE du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars à dix sept heures quarante cinq, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 9 février 2026, s'est réunie en présentiel à l'Hôtel du Département, sous la Présidence de M. François DAUGERON.

Etaient présents : 67 membres sur 227

Ont donné pouvoir : 24

Collège « Département » :

BLONDEAU Gérard à DAUGERON François

Collège « Communautés de Communes » :

CdC Levroux Boischaux Champagne : PESSON Jean-Louis à DOUCET Claude - CdC Ecueillé-Valençay

Collège « Communes » :

Anjouin : LEPREUX Jacques-Henri à CHARRET Thierry - Méobecq

Badecon-le-Pin : BROGGI François à MULTON Jean-Michel - Lureuil

Bommiers : ALLOUIS Bernard à FOULATIER Bernard - Montchevrier

Bouges-le-Château : BRIENT Michel à DENIS Christian - Lurais

Brives : MALOU Bruno à ETIENNE Jean-Claude - Liniez

Buxières d'Aillac : GUENIN Didier à BROUARD Lionel - Ciron

Chuis : BRIÏSSE Aymeric à BEIGNEUX Pascal - Clion-sur-Indre

Cuzion : PROT Gérard à ALAPETITE Claude - Montlevicq

La Châtre l'Anglin : REDON Gilles à ROY Jean-François - Lye

La Pérouille : BRUNET Céline à PREL Jean-Jacques - Verneuil-sur-Igneraie

La Vernelle : BROSSIER Annick à FLAGEL Michel - Tendu

Le Magny : DEFOUGERE Gérard à DAUDON Daniel - Crevant

Lourouer-Saint-Laurent : CHAUVIN Amélie à AUROUX Karine - Saint-Christophe-en-Boucherie

Luçay-le-Mâle : LEGER François à CHARASSON Patrick - Feusines

Mézières-en-Brenne : CAMUS Jean-Louis à BRUNEAU Michel - Vendoeuvres

Obterre : PROUTEAU Jacques à SACHET Bertrand - Gournay

Pommiers : GOURINAT Alain à LLORENS Béatrice - Le Menoux

Reuilly : GUESNARD Yves à BARBOUX-MALET Christelle - Sembleçay

Saint-Christophe-en-Bazelle : DION Bruno à DEL MORAL Antoine - Coings

Saint-Denis-de-Jouhet : CUTARD Pascal à DUVERGNE Didier - Luant

Saint-Lactencin : VERDON Cédric à LAFONT Jean-Marc - Mers-sur-Indre

Vigoux : PIPEREAU Brigitte à MARCQ Jean-Louis - Sainte-Gemme

Etaient absents excusés : 136

ORDRE du JOUR de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1- Adoption du compte de gestion 2025 de l'Agence

Le Président présente le compte de gestion de Monsieur le Comptable Public qui paraît en tout point régulier.

Aucun membre n'ayant d'observation sur le compte de gestion 2025, il est procédé au vote.

Le compte de gestion 2025 est adopté par 91 voix, aucune abstention ni vote contre.

2- Adoption du compte administratif 2025 de l'Agence

Le compte administratif des dépenses et des recettes de l'Agence Technique Départementale 36 pour l'année 2025 est soumis aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire, et débattu sous la présidence de M. Claude DOUCET, Vice-président.

Aucun membre n'ayant d'observation sur le compte administratif 2025, il est procédé au vote. Le Président François DAUGERON s'est retiré au moment du vote et le pouvoir qu'il a reçu n'est pas pris en compte.

Le compte administratif pour l'exercice 2025 est adopté par 89 voix, aucune abstention ni vote contre.

3- Budget 2026 de l'Agence

Il est proposé d'examiner le budget pour l'année 2026.

Comme pour les années précédentes, les moyens nécessaires pour réaliser les missions de l'ATD36 sont mutualisés avec les moyens d'ingénierie de la Direction des Routes du Département répartis sur l'ensemble du territoire. Cette mutualisation permet d'apporter une réponse de proximité aux besoins des adhérents tout en mobilisant des ressources du siège de la Direction des Routes lorsque cela est nécessaire (*expertise, moyen du système d'informations géographiques, service marchés publics ...*).

Compte tenu du nombre d'adhérents à la date de rédaction du rapport et de la charge estimée d'activités, il est prévu 6,75 équivalents temps plein (ETP) sur cette année pour l'exécution des missions de l'ATD36.

Le budget de l'agence est géré en comptabilité directe par le Comptable Public au moyen de la nomenclature comptable M57.

Le fonctionnement de l'agence s'appuie sur les personnels et infrastructures du Département. Le budget de l'ATD36 prend donc en charge les dépenses relatives à 6.75 ETP pour 2026.

Le budget présenté au vote pour l'année 2026 se compose alors comme suit :

- en dépenses :

Remboursement des frais de personnels :	313.516,21 €
Remboursement des frais généraux :	
. Site internet	1.440,00 €
. Frais de véhicule et divers moyens mis en œuvre par le Département pour l'exécution des missions	27.127,72 €

- en recettes :

Comme les années précédentes, les recettes de l'agence sont constituées des cotisations des adhérents calculées sur la base de la population totale en vigueur issue des données actualisées INSEE du 1^{er} janvier 2026. Le montant de la cotisation des communes et communautés de communes reste fixé en fonction de la population concernée. Le Département cotise à hauteur de 1 € par habitant, ainsi que les communes et communautés de communes qui adhèrent sur le même territoire compte tenu de leurs compétences partagées. Dans les autres cas, le montant de la cotisation est défini sur la base de 1,50 € par habitant. Les cotisations sont donc établies pour 2026 sur les mêmes bases que les dix années précédentes. S'ajoutent à ces recettes prévisionnelles le résultat de clôture 2025 d'un montant de 38.834,43 €.

Les cotisations des adhérents sont arrêtées conformément aux annexes 2 et 3 pour l'année 2026 et le budget en recettes pour 2026 est arrêté comme suit :

Cotisations des adhérents réparties comme suit :		303.299,50 €
- communes :	140.521,00 €	
- communautés de communes :	51.628,50 €	
- Département :	111.150,00 €	
Résultat de clôture 2025		38 834,43 €

Mission complémentaire :

Une mission complémentaire pour l'assistance à la mise en œuvre de travaux dont le montant cumulé sur l'année est inférieur pour un adhérent à 30.000 € H.T. pourra être sollicitée auprès de l'Agence. L'exécution de cette prestation donne lieu à cotisation complémentaire.

Il est proposé de maintenir le taux de cotisation à 4 % du montant des travaux.

Aucun membre n'ayant d'observation sur le budget 2026 de l'Agence, il est procédé au vote.

Le budget 2026 de l'Agence est adopté par 91 voix, aucune abstention ni vote contre.

Avant de clore cette Assemblée Générale Ordinaire, MM. François DAUGERON, Président de l'ATD36 et Yann MICHON, Directeur de l'ATD36 présentent aux membres de l'Assemblée Générale le rapport d'activité de l'Agence Technique Départementale.

A l'issue de cette présentation, le Président de l'ATD36 remercie toutes les personnes présentes et lève la séance à 18 heures 30.

Fait à CHATEAUROUX, le 2 mars 2026

Le Président,


François DAUGERON